

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022**

**AFFICHÉ LE 07 NOVEMBRE 2022**

**CS-221104-05**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20221104-CS-221104-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

*Nombre de membres :*

- En exercice : 14  
- Présents : 09  
- Absents : 05  
- Pouvoirs : 00

**CS-221104-05 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SEMI RIGIDE MOTORISE ET DE SA  
REMORQUE DE ROUTE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN  
ATLANTIQUE ET LE SYNDICAT MIXTE**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. CRETIN Emmanuel (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de Mme OSTAAMIGO Laurence
- M. PITARD Christian (S) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique  
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) ..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. SUEUR Christophe (T) ..... Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

◦ ◦ ◦ ◦

**Secrétaire de séance : MARY Guy**

◦ ◦ ◦ ◦

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU  
04 NOVEMBRE 2022**

**CS-221104-05 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SEMI RIGIDE MOTORISE ET DE SA REMORQUE DE ROUTE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE ET LE SYNDICAT MIXTE**

Rapport :

Dans le cadre de sa politique « activités nautiques » la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) est propriétaire, notamment, d'un bateau type semi-rigide Zodiac Pro 550, équipé d'un moteur à essence Suzuki d'une puissance de 70 CV et d'une remorque de route de marque Satellite. Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités nautiques, la CARA avait pris par délibération n° CC-160627-F3 du 27 juin 2016 la mise à disposition du club nautique de La Tremblade ce bateau et sa remorque. Dans l'intérêt d'assurer la continuité de sa politique nautique il a été proposé de confier en 2019 au Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre, le remisage et la gestion dudit matériel. Cette initiative a été actée par une délibération n° CC-190717-K3 du 17 juillet 2019 de la CARA et par celle du Syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre n°CS-190711-08 du 11 juillet 2019. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler celle-ci par cette délibération et d'adopter une nouvelle convention pour une durée de 3 années au même titre que la CARA l'a fait par sa délibération n°CC-220627-D2 du 27 juin 2022. La convention est jointe à ce rapport.

Suite à cette présentation :

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre

Vu la délibération n° CS-190711-08 du 11 juillet 2019 par laquelle le comité syndical avait autorisé la mise à disposition d'un bateau de type semi-rigide Zodiac Pro 550, équipé d'un moteur à essence Suzuki d'une puissance de 70 CV et d'une remorque de route de marque Satellite pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature,

Vu la délibération n°CC-220627-D2 du 27 juin 2022 par laquelle le conseil communautaire de la CARA à renouveler la mise à disposition d'un semi-rigide motorisé et de sa remorque de route au Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

## **LE COMITE SYNDICAL**

- après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE**

- 1) d'approuver les termes de la convention jointe, entre la CARA et le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre, pour la mise à disposition d'un bateau de type semi-rigide Zodiac Pro 550, équipé d'un moteur à essence Suzuki d'une puissance de 70 CV, et de sa remorque de route de marque Satellite,
- 2) d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents permettant l'application de cette décision.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -**

- Le Président du Syndicat Mixte
- des ports de l'Estuaire de la Seudre,
- 
- Emmanuel CRETIN

